

VILLE DE SÉZANNE

JD - 51

N° 2024 - 76

Le Maire de la Ville de Sézanne,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I, 4^{ème} partie (arrêté du 6 juin 1977),

Vu l'arrêté municipal du 22 novembre 1984 réglementant la circulation et le stationnement à l'intérieur de la ville,

Vu la demande de Madame Grente, de l'association des parents d'élèves de l'école Saint Denis de Sézanne, en date du 26 mars 2024, sollicitant l'autorisation de réserver deux places de stationnement sur la zone bleue, le long du trottoir du mail des Acacias, ainsi que de fermer la circulation aux piétons dudit mail, au droit du portail de l'école, afin d'organiser la fête de l'école le vendredi 31 mai 2024, de 15h à minuit,

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer le stationnement ainsi que la circulation des piétons à l'intérieur de la ville,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} - Deux emplacements de stationnement seront réservés le vendredi 31 mai 2024, de 15h à minuit, pour stationner un camion frigorifique en raison de la fête de l'école Saint Denis.

ARTICLE 2 – Le mail des Acacias sera interdit aux piétons au droit du portail d'entrée de l'école Saint Denis afin que les enfants et les parents puissent accéder en toute sécurité au camion frigorifique pour l'acheminement des repas lors de la fête de l'école, le vendredi 31 mai 2024, de 15h à minuit.

ARTICLE 2 – Les panneaux nécessaires à la signalisation seront mis en place par la pétitionnaire qui devra assurer la sécurité des piétons aux abords de la manifestation ainsi qu'aux entrées du mail des Acacias.

ARTICLE 3 - Madame la Directrice Générale des Services, M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, M. le Commandant de la Brigade Motorisée ainsi que le Service de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à la DDT.

Sézanne, le 2 avril 2024

P /Le Maire,
La Directrice Générale des Services,



Andrée AUBÈS